

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1294 à 1303présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« L. 1233-34 »

La référence :

« L. 2325-35 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	1294	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	1295	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	1296	de	M.	François ASENSI
Adt n°	1297	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	1298	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	1299	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	1300	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	1301	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	1302	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	1303	de	M.	André CHASSAIGNE